

# Opération Tranquillité Vacances : Partez tranquilles !

Partez en vacances en toute tranquillité  
en informant la gendarmerie nationale et  
la police municipale de votre absence.

Vous avez pensé à tout ce qu'il faut pour partir en vacances, mais avez-vous songé à votre habitation ?

## **Attention au cambriolage !**

Vigilance, prévention, dissuasion, précaution.

Avisez de votre absence la gendarmerie la plus proche.

Clos, les volets ne doivent pas l'être en permanence (un voisin pourrait vous les ouvrir).

Alarme : certains systèmes sont très dissuasifs.

N'oubliez pas de faire relever votre boîte aux lettres.

Cataloguez vos biens (photographies, N° de série...).

Eclairage : une minuterie peut s'avérer efficace.

Sur le répondeur téléphonique, ne laissez aucun message indiquant votre absence.

En coordination avec la gendarmerie nationale, la ville de Courdimanche vous propose de remplir le coupon-réponse au verso mentionnant les dates de votre absence, et de le renvoyer à l'adresse suivante :

**Brigade de Gendarmerie de Courdimanche**

**Hôtel de Ville**

**Rue Vieille-Saint-Martin**

**95800 Courdimanche**

**Tél : 01 34 46 30 71**

Elle pourra ainsi organiser au mieux des rondes de surveillance en liaison avec la Police municipale.

### En cas d'intrusion, comment réagir ?

Vérifier tout d'abord que le ou les auteurs ont quitté les lieux et avertir les services de police ou de gendarmerie pour constater les faits. Pour une meilleure efficacité, n'oubliez pas de laisser vos coordonnées. Ne rien toucher, ne rien déplacer avant leur arrivée, leur signaler tout élément intéressant, toute anomalie.

### Quelles sont les procédures ?

- Faire l'inventaire des biens dérobés et détruits, évaluer ceux-ci précisément avec, si possible, les numéros de série, références et factures de biens. Préparer les photographies en votre possession des bijoux ou objets volés.
- Déposer plainte auprès d'un service de gendarmerie ou de police ou se constituer partie civile devant le Tribunal de Grande Instance.
- Faire une déclaration dans les 48 heures à la compagnie d'assurances.

### Autres recommandations

Signaler aux services de police ou de gendarmerie tout individu suspect pour vérification, notamment les personnes qui ont pu se présenter les jours précédents. Il faut gérer sa protection, savoir que contraindre un cambrioleur à 5 minutes de travail permet d'éliminer 80% des effractions. D'autre part, il faut savoir qu'une compagnie d'assurances peut résilier un contrat si les vols ou effractions sont subis avec répétition.

### Quels sont les moyens de prévention et de défense ?

- Ne pas exposer inutilement les biens susceptibles d'être dérobés.
- Faire des photographies des biens de valeur difficilement identifiable ou comparable. Disposer de fiches avec numéros d'identification.
- Avoir le maximum de preuves de la propriété de l'objet (photographie certifiée par des professionnels, expertise...).
- Protéger mécaniquement les issues (mais vérifier avant tout la solidité des portes, fenêtres, murs et placards) : serrures de sûreté (2 ou 3 points minimum), cornières anti-effraction, protection des espaces vitrés et accessibles, protections électroniques et de télésurveillance avec la mention "levée de doute" dans le contrat, système d'étiquetage électronique.
- Fermer ses fenêtres et portes.



# Opération Tranquillité Vacances

Occupant nom ..... prénom .....  
absent : adresse .....  
téléphone .....

Lieu à surveiller :  
 pavillon  
 appartement étage : ..... n°: ..... code d'accès : .....  
 si présence d'animaux, préciser : .....  
 lieu protégé par alarme  
 si passage d'un tiers pour surveillance, préciser identité/coordonnées : .....  
 si véhicule restant sur place, préciser lieu exact, modèle et immatriculation :  
.....

**Absence du** ..... **au** .....  
*(uniquement pendant les périodes de vacances scolaires)*

Personne de proximité à contacter en cas d'urgence :  
nom ..... prénom .....  
adresse .....  
téléphone .....

J'autorise les gendarmes ou les agents de la police municipale à pénétrer dans ma propriété afin de vérifier l'absence d'effraction ou, dans le cadre d'une intervention justifiée, à l'intérieur du domicile.

Date

Signature